

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT-GADIOZ, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, JABER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 17	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. POULET pouvoir à Mme DEPIERRE Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT-GADIOZ M. MARTI pouvoir à M. MOLIN Mme VERNIER pouvoir à Mme REGALDI
Nb de procurations : 5	
Convocation du : 17 / 10 / 2025	ABSENT : M. PETIGNY
	SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEYNIER

DÉLIBÉRATION N°05 :

Autorisation donnée à Madame la Maire de lancer une consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre en assainissement

Madame la Maire expose à l'assemblée :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.1111-1 et suivants, L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-6, et R.2172-1 à R.2172-5 ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

VU le Code de l'environnement, notamment son article L.2224-8 relatif aux compétences communales en matière d'assainissement ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de recourir à des missions de maîtrise d'œuvre pour ses opérations d'assainissement ;

CONSIDERANT que ces prestations pourront être confiées dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;

La commune a régulièrement de petits travaux d'assainissements à réaliser, parfois avec des délais contraints.

.../...

Pour éviter de perdre du temps à consulter pour retenir un maître d'œuvre pour ensuite pouvoir réaliser les travaux, la commune envisage de procéder à un accord cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de travaux d'ouvrages en assainissement sur la période 2026- 2029.

La consultation est prévue pour conclure un accord-cadre d'un montant total de 100 000 €, sur la période 2026- 2029.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire à lancer une consultation pour conclure un accord cadre de maximum 100 000 € HT, pour des missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réalisation de travaux d'ouvrages en assainissement sur la période 2026- 2029.
- **D'AUTORISER** Mme la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet accord cadre.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 24 octobre 2025

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Valérie DEPIERRE



Pierre MEYNIER